

Infolys

[#ArrêtPrefectoral](#) [#VigilanceSécheresse](#) [#DépartementPasDeCalais](#)

Cette information peut surprendre compte tenu des précipitations qu'a connues le territoire durant le mois de mars et le début du mois d'avril.

Et pourtant, un coup d'œil dans le rétro permet de comprendre la situation.

La situation que nous connaissons a débuté en 2016, année depuis laquelle s'enchaînent les épisodes secs. L'année 2022, globalement déficitaire en termes de pluviométrie, a mis à mal notre ressource. S'ajoute à cela le mois de février 2023 qui a été l'un des plus secs que nous ayons connus depuis le début des enregistrements météorologiques. Les précipitations du mois de mars ont permis de rattraper un peu le retard mais n'ont pas été suffisantes pour garantir une année sereine en matière d'approvisionnement en eau potable.

La période de précipitation efficace (novembre-mars), favorable à la recharge des nappes, est terminée. Désormais, la pluie sera consommée par les végétaux ou l'évaporation et ne s'infiltrera plus.

La décision du Préfet du Pas-de-Calais, à laquelle ont été associées toutes les structures compétentes du territoire, est une mesure de prudence. Elle a pour objectif de rappeler à chacun la nécessité d'épargner, dès à présent, la ressource. L'eau que nous n'utilisons pas maintenant restera ainsi disponible durant la période critique (fin de l'été).

Votre vigilance permettra, nous l'espérons, de retarder la mise en place de restrictions plus contraignantes durant les périodes sensibles.

Nous comptons sur l'implication de chacun pour respecter les préconisations jointes et diffuser ce message.

[Préfet du Pas-de-Calais SYMSAGEL](#) [Agence de L'eau Artois Picardie](#) [Préfet de la région Hauts-de-France et du Nord](#)